

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

N°MP2016/002 – Décision du 26 février 2016 d'attribution du marché relatif aux travaux de plomberie en vide-sanitaire de l'école maternelle de La Peyrouas

Par décision en date du 26 février 2016 le Maire du Muy a attribué le marché à :

La SARL AQUALIA sise ZI de L'Argile, Lot 51 Voie E, 06370 MOUANS-SARTOUX pour un montant global forfaitaire en solution de base de 42 192,00 € HT soit 50 630,40 € TTC.

Ce marché est passé pour une durée d'exécution de 13 jours, y compris période de préparation et ce à compter de l'ordre de service.

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est informé de la conclusion des avenants suivants :

**Sur procédure adaptée restreinte :
EXTENSION ET RESTRUCTURATION
DE L'ECOLE MATERNELLE LA PEYROUA AU MUY**

⇒ **Lot n° 7** (électricité, courants forts, courants faibles) : marché n° MP 011/15 attribué à la société SNEF de Draguignan (83300), pour un montant global forfaitaire de 63.609,24 € HT correspondant à la solution de base, marché passé pour une durée de 90 jours de travaux hors période de préparation. Un avenant n° 1 a été conclu le 19/01/2016 pour un montant global de 1.308,64 € HT (représentant une augmentation de près de 2,057 %). Le nouveau montant du marché a ainsi été porté à la somme de 64.917,88 € HT.

**Sur procédure adaptée ouverte :
AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA PEYROUAS AU MUY**

⇒ **Lot n° 2** (électrification, éclairage public, télécommunications) : marché n° MP 020/15 attribué au groupement EUROVIA MEDITERRANEE (mandataire) / GARNIER-PISAN de Fréjus (83600), pour un montant global forfaitaire de 93.762,80 € HT correspondant à la solution de base, marché passé pour une durée de 49 jours de travaux, y compris période de préparation. Un avenant n° 1 a été conclu le 28/01/2016 pour un montant global en moins-value de 22.574,11 € HT (représentant une diminution d'environ 24,076 %), le nouveau montant du marché étant maintenant de 71.188,69 € HT.

Sur appel d'offres ouvert :
REHABILITATION DU BATIMENT « LA MINOTERIE »,
LIEU-DIT LE MOULIN DE LA TOUR AU MUY

⇒ **Lot n° 2** (gros œuvre, dallage) : marché n° MP 019/14 attribué à la société G.T.P.V. de Le Muy (83490), pour un montant global forfaitaire de 489.098,74 € HT correspondant à la solution de base avec P.S.O.A., marché passé pour une durée de 3 mois de travaux. Un avenant n° 1 a été conclu le 18/01/2016 pour un montant global de 66.627,15 € HT (représentant une augmentation de près de 13,622 %). Le nouveau montant du marché a ainsi été porté à la somme de 555.725,89 € HT.

Sur appel d'offres ouvert :
FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN ŒUVRE
ET MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
DE LA VILLE DU MUY

⇒ marché n° MP 024/14 attribué au groupement AUTOMATIC ALARM (mandataire) / CPCP TELECOM de Marseille (13014), et ce pour un montant global forfaitaire de 215.090,40 € HT correspondant aux travaux et à la maintenance du système sur trois ans, marché passé pour une durée de 90 jours de travaux. Un avenant n° 1 a été conclu le 24/12/2015 pour un montant global de 5.712,23 € HT (représentant une augmentation de près de 2,656 %). Le nouveau montant du marché a ainsi été porté à la somme de 220.802,63 € HT.

Sur procédure adaptée ouverte :
RESTAURATION SCOLAIRE ET SERVICE ANIMATION :
FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

⇒ marché n° MP 023/15 attribué à la société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT (ELRES) de Marseille (13321 Cedex 16), pour un montant minimum de 55.000,00 € HT et un montant maximum de 120.000,00 € HT correspondant à la solution de base, marché passé pour une durée maximale de quatre mois. Un avenant n° 1 a été conclu le 08/02/2016 pour augmenter le montant maximum du marché d'une somme de 80.000,00 € HT (représentant une plus-value d'environ 66,667 %), le nouveau montant maximum du marché étant ainsi porté à 200.000,00 € HT.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>ENTRETIEN DES PISTES DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE LES INCENDIES (D.F.C.I.)</i>

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est chargée de la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F) dont le rôle principal est de réaliser les travaux de création et d'entretien des ouvrages de Défense de la Forêt contre les Incendies (D.F.C.I.)

Cette opération d'intérêt général est basée sur une étude menée conjointement par les différents services de l'Etat, des Pompiers, de l'ONF et de la CAD. Elle a pour objectif de permettre une protection accrue des massifs forestiers et des propriétés, contre le risque d'incendie.

Afin d'être opérationnels et garantir la sécurité des services d'incendie, ces ouvrages doivent répondre à des normes :

- Les pistes D.F.C.I doivent être débroussaillées sur 25 mètres de part et d'autre de la bande de roulement ;
- Les citernes doivent être débroussaillées sur un périmètre de 50 mètres.

Pour cette année, la CAD a prévu de faire réaliser les travaux suivants :

<i>Lieu-dit</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelle(s)</i>
<i>LA COLLE ROUSSE</i>	<i>C</i>	<i>276</i>
<i>LA COLLE ROUSSE</i>	<i>C</i>	<i>277</i>
<i>FORÊT DU ROUET</i>	<i>C</i>	<i>240</i>

2016 - 28 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE EXERCICE 2015

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Présente le Compte Administratif 2015 de la Commune.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de Fonctionnement

<i>Total des Dépenses 2015</i>	<i>Total des Recettes 2015</i>
<i>8 045 955,59 €</i>	<i>8 722 349,92 €</i>

Résultat de l'Exercice 2015 *676 394.33 €*

Solde de Clôture 2014 reporté *0.00 €*

Résultat au 31/12/2015 *676 394.33 €*

Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2015</i>	<i>Total des Recettes 2015</i>
5 964 152,45 €	7 030 290,12 €

<i>Résultat de l'Exercice 2015</i>	1 066 137.67 €
<i>Solde de Clôture 2014 reporté</i>	- 2 000 079.63 €
<i>Résultat 2015</i>	- 933 941,96 €

<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	1 134 640.00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	1 148 073.00 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	13 433,00 €

Résultat au 31/12/2015 - 920 508,96 €

Résultats cumulés au 31/12/2015 - 244 114.63 €

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Franck AMBROSINO qui vote contre, Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte le Compte Administratif de la Ville de l'Exercice 2015.

2016 - 29 COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU EXERCICE 2015

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2015.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de l'Exploitation

Total des Dépenses 2015	Total des Recettes 2015
431 569.11 €	410 577.09 €

Résultat de l'Exercice 2015	- 20 992.02 €
Solde de Clôture 2014 reporté	33 851.59 €
Résultat au 31/12/2015	12 859,57 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2015	Total des Recettes 2015
4 641.51 €	34 816.15 €

Résultat de l'Exercice 2015	30 174.64 €
Solde de Clôture 2014 reporté	366 215,42 €
Résultat 2015	396 390,06 €

Restes à réaliser en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat au 31/12/2015	396 390,06 €

Résultats cumulés au 31/12/2015 **409 249.63 €**

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte le Compte Administratif de l'Eau de l'Exercice 2015.

2016 - 30	COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2015
-----------	---

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2015.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

<i>Total des Dépenses 2015</i>	<i>Total des Recettes 2015</i>
303 330,70 €	460 335,96 €

<i>Résultat de l'Exercice 2015</i>	157 005.26 €
<i>Solde de Clôture 2014 reporté</i>	0,00 €
<i>Résultat au 31/12/2015</i>	157 005.26 €

Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2015</i>	<i>Total des Recettes 2015</i>
690 242.35 €	809 489.96 €

<i>Résultat de l'Exercice 2015</i>	119 247.61 €
<i>Solde de Clôture 2014 reporté</i>	- 814 762,76 €
<i>Résultat 2015</i>	- 695 515.15 €

<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	0.00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	70 000.00 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	70 000.00 €

<i>Résultat au 31/12/2015</i>	- 625 515.15 €
--------------------------------------	-----------------------

Résultats cumulés au 31/12/2015 **- 468 509.89 €**

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent:

Adopte le Compte Administratif de l'Assainissement de l'Exercice 2015.

2016 - 31 COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DES FERRIERES II EXERCICE 2015
--

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2015.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

<i>Total des Dépenses 2015</i>	<i>Total des Recettes 2015</i>
<i>1 512 862.92 €</i>	<i>1 512 863.40 €</i>

<i>Résultat de l'Exercice 2015</i>	<i>0.48 €</i>
<i>Solde de Clôture 2014 reporté</i>	<i>3 055 268.50 €</i>
<i>Résultat au 31/12/2015</i>	<i>3 055 268,98 €</i>

Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2015</i>	<i>Total des Recettes 2015</i>
<i>1 512 862.82 €</i>	<i>140 437.69 €</i>

<i>Résultat de l'Exercice 2015</i>	<i>- 1 372 425.13 €</i>
<i>Solde de Clôture 2014 reporté</i>	<i>83 981.78 €</i>
<i>Résultat 2015</i>	<i>- 1 288 443.35 €</i>
<i>Reste à réaliser en recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Reste à réaliser en dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>0,00 €</i>

Résultat au 31/12/2015 *- 1 288 443.35 €*

Résultats cumulés au 31/12/2015 *1 766 825.63 €*

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte le Compte Administratif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2015.

2016 - 32	COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015 Commune - Eau - Assainissement - ZAC des Ferrières
------------------	--

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Liliane BOYER, Maire,

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion du Receveur sont en concordance avec les Comptes Administratifs du Maire ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Franck AMBROSINO qui s'abstient :

Approuve les Comptes de Gestion du Receveur 2015 : Commune - Eau - Assainissement - ZAC des Ferrières.

2016 - 33	AFFECTATION DU RESULTAT 2015 Budget Principal
------------------	--

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2015 du budget principal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2016 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2016 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	676 394,33 €		676 394,33 €	0	
Investissement		933 941,96			933 941,96 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Franck AMBROSINO, Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte l'Affectation du Résultat 2015 du Budget Principal.

2016 - 34	AFFECTATION DU RESULTAT 2015 Service de l'Eau
------------------	--

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2015 du budget annexe de l'eau,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

SERVICE DE L'EAU

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2016 (002)	Reprise en excédent d'investissement reporté au BP 2016 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	12 859,57 €		0	12 859,57 €	
Investissement	396 390,06 €				396 390,06 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte l'Affectation de Résultat 2015 du Service de l'Eau.

2016 - 35	AFFECTATION DU RESULTAT 2015 Service de l'Assainissement
------------------	---

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2015 du budget annexe de l'assainissement,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2016 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2016 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	157 005.26 €		157 005.26 €	0	
Investissement		695 515.15€			695 515.15 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte l'Affectation du Résultat 2015 du Service de l'Assainissement.

2016 - 36	AFFECTATION DU RESULTAT 2015 ZAC des Ferrières II
------------------	--

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2015 du budget de la ZAC des Ferrières II,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

ZAC DES FERRIERES II

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2016 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2016 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
<i>Exploitation</i>	3 055 268,98 €		1 288 443.35 €	1 766 825,63 €	
<i>Investissement</i>		1 288 443.35€			1 288 443.35 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Adopte l'affectation du Résultat 2015 de la ZAC des Ferrières II.

2016 - 37 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2016

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2016, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 05 avril 2016,

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, adopte :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>8 881 575.00€</i>	<i>8 881 575.00€</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>7 104 077.33€</i>	<i>7 104 077.33€</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>15 985 652.33€</i>	<i>15 985 652.33€</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Franck AMBROSINO, Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de la Ville de l'Exercice 2016.

2016 - 38 BUDGET PRIMITIF DE L'EAU EXERCICE 2016

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'Exercice 2016, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, adopte :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>EXPLOITATION</i>	<i>459 000.00 €</i>	<i>459 000.00 €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>428 890.06 €</i>	<i>428 890.06 €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>887 890.06 €</i>	<i>887 890.06 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de l'Eau de l'Exercice 2016.

2016 - 39 BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016
--

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'Exercice 2016, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, adopte :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>EXPLOITATION</i>	<i>580 878.00 €</i>	<i>580 878.00 €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>1 154 383.26 €</i>	<i>1 154 383.26 €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>1 735 261.26 €</i>	<i>1 735 261.26 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de l'Assainissement de l'Exercice 2016.

2016 - 40 BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC DES FERRIERES II EXERCICE 2016

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de la ZAC FERRIERES II pour l'Exercice 2016, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, adopte :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<u>EXPLOITATION</u>	<i>1 766 825.63 €</i>	<i>1 766 825.63 €</i>
<u>INVESTISSEMENT</u>	<i>1 288 443.35 €</i>	<i>1 288 443.35 €</i>
<u>ENSEMBLE</u>	<i>3 055 268.98 €</i>	<i>3 055 268.98 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2016.

2016 - 41 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée les termes de la Loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.

L'ensemble des Conseillers Municipaux a eu communication de l'Etat 1259 établi par les Services Fiscaux pour l'année 2016.

La fiscalité est maintenue à son niveau de 2015, à savoir :

<i>* Taxe d'Habitation :</i>	<i>14.00 %</i>
<i>* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	<i>18.00 %</i>
<i>* Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties</i>	<i>58.37 %</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Maintient à son niveau de 2015 les taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2016 comme indiqués ci-dessus.

2016 - 42 SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2016

Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée,

Indique à l'Assemblée, que de nombreuses associations ont déposé leur demande de subvention au titre de l'exercice 2016.

Chaque dossier réceptionné à ce jour a été analysé en vue de proposer un montant à verser.

Les montants proposés ont été soumis à la commission des finances du 5 Avril 2016.

Le tableau ci-dessous est soumis à l'approbation des membres présents.

Ne prennent pas part au vote :

- *Lina CIAPPARA pour l'association AAPPMA*
- *Jean BERTRAND pour le Club Randonnée Muyoise*
- *Renée DOMBRY-GUIGONNET pour l'association FNACA*
- *Calogéro PICCADACI pour l'association AMAC*
- *Françoise LEGRAIEN pour l'association SAM*
- *Edouard BARRÉ pour le Comité des Fêtes et de Loisirs*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui s'abstiennent :

Vote les subventions aux associations mentionnées ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Acompte 2016	Subvention sollicitée 2016	Subvention proposée en Commission Finances le 05/04/2016	Subvention votée
Sportives					
Rugby Club Argens	9 000,00 €		12 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Judo-Club Muyois	3 500,00 €		4 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Club de Karaté du Muy	1 300 ,00 €		1 500,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Roue d'Or Muyoise	2 300,00 €		2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Diane Muyoise	7 000,00 €		7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Tennis Club Muyois	3 000,00 €		5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Boulomanes Muyois	3 000,00 €	1 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Billard Club Muyois	400,00 €		600,00 €	200,00 €	200,00 €
Les Archers du Muy	2 900,00 €		3 600,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
Ass Muyoise pour l'Education Physique et la Gymnastique Volontaire	800,00 €		1 000,00 €	800,00 €	800,00 €
Club Randonnée Muyois	1 000,00 €		1 500,00 €	800,00 €	800,00 €
Le Muy Football Club	9 000,00 €		14 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
AAPPMA	2 500,00 €		3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Le Muy Handball	4 000,00 €		4 700,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Azur rotor Club	200,00 €		300,00 €	200,00 €	200,00 €
Courir Ensemble		200,00 €	500,00 €	400,00 €	400,00 €
Scolaires					
Ass. Sportive Mixte 2	400,00 €		600,00 €	400,00 €	400,00 €
Coop scolaire Mixte 1- OCCE 83	400,00 €		400,00 €	400,00 €	400,00 €
Union Sportive des Ecoles du Muy	400,00 €		430,00 €	400,00 €	400,00 €
Patriotiques					
Souvenir Français	450,00 €		450,00 €	450,00 €	450,00 €

Anciens Combattants du Front	450,00 €		450,00 €	450,00 €	450,00 €
FNACA	450,00 €		450,00 €	450,00 €	450,00 €
1708 ^{ème} Section de la Médaille Militaire	150,00 €		300,00 €	150,00 €	150,00 €
Parents d'élèves					
FCPE	400,00 €		850,00 €	400,00 €	400,00 €
Ass. Autonome de Parents d'Elèves	400,00 €		400,00 €	400,00 €	400,00 €
Caritatives					
Protection et Sauvegarde de la Forêt Muyoise	300,00 €		500,00 €	300,00 €	300,00 €
S.A.M	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Culturelles					
ACO M'AGRADO	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Théâtre du lendemain	1 100,00 €		900,00 €	900,00 €	900,00 €
Force Rugby Airborne Le Muy 44- FRAM- Musée de la Libération	7 000,00 €		6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Divers					
Comité des Fêtes et de Loisirs	19 000,00 €		20 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
COS	6 000,00 €		6 800,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Foyer Education Permanente	1 700,00 €		1 700,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Festival des Ferrières	500,00 €		1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Muyoise des Artisans et des Commerçants (AMAC)	2 300,00 €		3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
CREACTIV			513,00 €	400,00 €	400,00 €
AVSA			5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

2016 - 43 ACQUISITION IMMEUBLE AYMARD Demande de subvention au Conseil Régional
--

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée qu'il est prévu, au cours de l'année 2016, d'acquérir l'immeuble appartenant à Mr AYMARD, situé 4 Route de la Bourgade, dans le cadre de

l'aménagement des abords de l'Eglise Saint Joseph inscrite au titre des Monuments Historiques et de la revalorisation du marché des jeudis et dimanches.

Le coût de cette acquisition est estimé à la somme de 25 000.00 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>25 000,00 €</i>
<i>Subvention Conseil Régional (50 %)</i>	<i>12 500.00 €</i>
<i>Autofinancement communal</i>	<i>12 500.00 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions régionales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions régionales.

2016 - 44	FRAIS DES ELUS LOCAUX DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL
	99ème Congrès des Maires de France

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Vu l'article R.2123-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.2123-22-1 et R.2123-22.2 du code général des collectivités territoriales,

Le remboursement des frais des élus locaux à l'occasion de leurs déplacements est pris en charge par la commune dans les conditions fixées par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990.

Les dispositions de l'article 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit que lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires qui ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Dans le cadre du 99^{ème} Congrès des Maires de France devant se tenir à Paris la semaine du 30 mai au 03 juin 2016, la commune du Muy enverra deux représentants.

Il est donc proposé à l'Assemblée de donner mandat spécial à :

*Madame Liliane BOYER, Maire
Madame Françoise CHAVE, Adjointe au Maire*

Et d'autoriser le remboursement des frais relatifs exclusivement à ce déplacement dans le cadre des dispositions de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 précitées.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER, Claude FORTASS et Jean-Michel CHAIB qui votent contre :

Donne mandat spécial à :

*Madame Liliane BOYER, Maire
Madame Françoise CHAVE, Adjointe au Maire*

Et autorise le remboursement des frais relatifs exclusivement à ce déplacement dans le cadre des dispositions de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 précitées.

2016 - 45	ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LE SDIS Parcelles cadastrées Section AC n° 404 et AC n° 461
------------------	---

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée,

Par Délibération n° 41/2007 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé la cession gratuite de la parcelle cadastrée section AC n° 404 située dans la zone industrielle des Ferrières I au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS), dans la perspective d'accueillir, à terme, la nouvelle Caserne de Pompiers du Muy.

L'Acte Administratif afférent à cette cession est intervenu en date du 31 décembre 2007.

Pour des raisons géographiques et stratégiques, la Commune et le SDIS ont décidé, d'un commun accord, de délocaliser ce projet sur une parcelle communale plus spacieuse cadastrée section AC n° 461 située au lieudit Vaugreniers, à proximité des voies à grande circulation et du péage autoroutier.

Compte-tenu des éléments précités, il convient de procéder à un échange de parcelles, à l'euro symbolique, entre la Commune et le SDIS.

La Commune échange la parcelle cadastrée section AC n° 461 située au lieudit Vaugreniers totalisant 13 382 m² avec la parcelle cadastrée section AC n° 404 appartenant au SDIS située dans la zone industrielle des Ferrières I totalisant 8 000 m².

Le Conseil Municipal est appelé à :

DECIDER d'approuver l'échange de parcelles, à l'euro symbolique, entre la Commune et le SDIS tel que proposé ci-dessus dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

AUTORISER le Maire à signer l'Acte Administratif à intervenir.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Christian ALDEGUER qui s'abstient :

DECIDE d'approuver l'échange de parcelles, à l'euro symbolique, entre la Commune et le SDIS tel que proposé ci-dessus dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

AUTORISE le Maire à signer l'Acte Administratif à intervenir.

2016 - 46	INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) Fixation du montant de l'IRL pour 2015
------------------	---

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée :

Par délibération N° 2015-56 du 9 Juin 2015, elle a fixé, après avis du Préfet, du Conseil Départemental de l'Education Nationale et de l'Association des Maires de France, à 3.446,85 € le montant de l'indemnité de logement aux membres du corps enseignant au titre de 2014.

Après concertation avec les services de l'Etat, l'Association des Maires et les représentants des personnels instituteurs, le montant proposé pour 2015 est identique à celui de 2014, soit 3.446,85 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Fixer le montant de 2015 à 3.446,85 €*
- Prendre en charge le différentiel entre le montant et la dotation versée par l'Etat, soit 638,85 €.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Fixe le montant de 2015 à 3.446,85 €*
- *Prend en charge le différentiel entre le montant et la dotation versée par l'Etat, soit 638,85 €.*

2016 - 47 DENOMINATION DE VOIE

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Dans le cadre du nouveau programme immobilier La Closerie, situé sur la Commune du Muy – Quartier Vaugrenier -, la Poste a demandé à la Commune d'indiquer la dénomination de la voie qui dessert ce programme ainsi que le Lycée Régional du Val d'Argens.

*La cession de cette voie à la Commune est en cours mais pour des raisons évidentes liées au bon fonctionnement du service de l'acheminement du courrier, il est proposé à l'Assemblée, d'ores et déjà de procéder à la dénomination de cette voie, en l'espèce : **Avenue de la Paix.***

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de dénommer la voie qui dessert le programme immobilier La Closerie ainsi que le Lycée du Val d'Argens :

Avenue de la Paix.

2016 - 48 DEROGATIONS SCOLAIRES Protocole d'accord

Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Exposé à l'Assemblée :

Chaque année les établissements scolaires de la Commune du Muy accueillent par dérogation des enfants provenant des communes avoisinantes. Inversement des jeunes muyois sont scolarisés à l'extérieur de la Commune sur demande dérogatoire.

La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n°86-29 du 09 janvier 1986 fixe le principe de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant les enfants de plusieurs communes.

Cette répartition doit se faire d'un commun accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence.

Il est par conséquent proposé :

- de soumettre pour approbation à l'Assemblée le protocole d'accord annexé à la présente délibération pour lequel la Commune sera susceptible de contracter avec les Communes avoisinantes donnant leur accord.*
- de fixer le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires à 650 ,00 € par enfant et par année scolaire.*
- d'autoriser Madame le Maire à signer les protocoles d'accord et tous documents afférents à ce dossier.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Renée DOMBRY-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le protocole d'accord annexé à la présente délibération pour lequel la Commune sera susceptible de contracter avec les Communes avoisinantes donnant leur accord.*
- Fixe le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires à 650 ,00 € par enfant et par année scolaire.*
- Autorise le Maire à signer les protocoles d'accord et tous documents afférents à ce dossier.*